

AGO du vendredi 22 mars 2024

A nous retourner au plus tard le lundi 11 mars 2024 à :

INITIATIV'Retraite 32 Maison de l'Agriculture – route de Mirande – 32003 AUCH CEDEX

Madame : _____ Monsieur : _____

Adresse : _____ Tél : _____

<input type="checkbox"/> ➤ MADAME ne participera pas à l'Assemblée Générale Ordinaire et donne : POUVOIR À Monsieur, Madame : _____ Adresse : _____, de me représenter à l'AGO d'INITIATIV'Retraite 32, le 22 Mars 2024 et de prendre part aux débats et au vote des résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée.
<input type="checkbox"/> ➤ MONSIEUR ne participera pas à l'Assemblée Générale Ordinaire, et donne : POUVOIR À Monsieur, Madame : _____ Adresse : _____, de me représenter à l'AGO d'INITIATIV'Retraite 32, le 22 Mars 2024 et de prendre part aux débats et au vote des résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée.

Fait à : _____ le,

Signature :

Rappel : Le membre empêché peut donner mandat de le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre. Le membre mandaté ne peut recevoir plus de deux mandats et ne peut disposer que de trois voix, la sienne comprise. L'assemblée générale ordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre de membres présents ou représentés au moins égal à 10 % des membres composant l'association à la date de la convocation.

